

Malakoff, le 18 mars 2024

Décision n°2024- 15 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la délibération n°2022-12 du conseil d'administration réuni le 21 juillet 2022, relative à l'organisation générale de l'Etablissement (réorganisation du siège),

Décide :

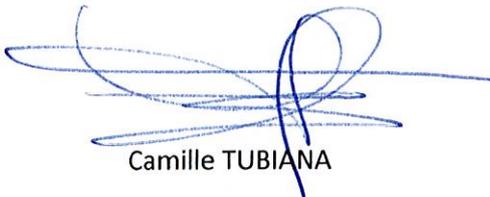
Art. 1^{er}. Délégation est donnée à M. Loïc DESPLACES, directeur du pilotage de la performance, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion

- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 40 000 € HT;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 3. – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale


Camille TUBIANA